

# PARIS-CENTRE

Régional Quotidien

QUINZE CENTIMES

Administration & Rédaction : 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

PUBLICITE (Annonces et réclames), 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS  
COMPTES DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43

Directeur : P.-H. SAINT-POL

JEUDI

16

FÉVRIER 1922

Au lieu de déclarer que la conscience et le devoir moral obligent l'Allemagne à reconstruire les régions dévastées de la France, Wirth annonce bêtement que cette obligation est dictée par la crainte des représailles militaires françaises.

(Maximilien HARDEN).

Quel aveu !

Quatorzième Année. - N° 4.739

ABONNEMENTS :  
1 an 6 m. 3 m.  
N° 100 44. 22. 13.  
Autres départ. 48. 24. 15.  
N° 100 62. 31. 18.  
N° 100 62. 31. 18.  
N° 100 62. 31. 18.  
TELEPHONE : 247 et 248

## Les dettes de la Russie

L'Angleterre ne paraît guère disposée à se rallier à l'ajournement à trois mois de la Conférence de Gênes, proposé par M. Poincaré. Peut-être acceptera-t-elle qu'elle ne soit ouverte que le 25 mars, au lieu du 8. Ce serait insuffisant en tout cas. Cette obligation n'est guère compréhensible. A quel bon, en effet, déléguer les représentants d'une cinquantaine de nations, rassembler une armée de deux mille diplomates, experts, secrétaires et dactylographes, si d'avance, il est à peu près certain qu'ils n'aboutiront qu'à un échec.

Telle qu'elle se présente, en ce moment, la Conférence de Gênes est condamnée à mort par une semaine de nations créancières, de la Russie, dont les délégués se sont réunis, il y a trois jours à Paris, sous la présidence de M. Nolens, pour discuter sur les conditions d'admission de la République des Soviets à ce congrès mondial. Examen fait de la situation, tous se sont prononcés contre, si au préalable, les commissaires du peuple ne se sont pas les dettes contractées par le gouvernement tsariste et ne s'engageaient pas à en payer les arriérés.

Or les Soviets entendent faire la loi à Gênes, et les commissaires du peuple, qui savent se faire obéir, ont donné à leurs délégués des instructions précises. Ils ont l'ordre de l'exiger que le gouvernement bolcheviste soit traité sur un pied d'égalité par les autres nations ; 2° de discuter la reprise des relations commerciales avec les autres puissances, sans se laisser exploiter (sic) par les compagnies étrangères, autrement dit, sans utiliser une action du capital étranger sous la forme centralisée, préconisée par la Conférence de Cannes ; 3° de régler les dettes d'avant-guerre.

Sur cette dernière question, complète sera la divergence de vues entre les Russes et leurs créanciers. D'après les dernières informations, les Soviets ne reconnaîtraient qu'une très faible partie des dettes de la Russie, et insisteraient pour que les gouvernements européens reconnaissent les traités conclus avec les alliés, au début de la guerre, ce qui renverrait la question des Balkans et de Constantinople.

De plus un plus complexe apparaît donc la conférence génoise : qu'elle se tienne le 8 mars, ou trois mois plus tard, ainsi que le voudrait notre président du Conseil, elle semble devoir ou se terminer brusquement par une rupture, et dans le cas contraire, se prolonger de longs mois, sans qu'il soit possible d'en prévoir le dénouement.

C'est certain, les Soviets ont pris toutes les précautions et apporté des chiffres auxquels nous devons opposer les nôtres, appuyés sur des documents indiscutables. Il faut donc que, d'ici trois semaines, au plus tard, la France, les commissaires, les uns de plusieurs sortes. Tout d'abord les Empires publics d'Etat ou garantis par l'Etat. Ils s'élevaient en 1914 à 33 milliards de francs, sur lesquels, d'après les évaluations de M. Léon Martin, secrétaire de la commission des intérêts français en Russie, la France aurait avancé une somme de 11 milliards.

Ce total est contesté par l'Office des biens et intérêts privés, qui ramène à 9 milliards et demi la valeur des titres nationaux russes possédés par les Français. D'autre part, M. de Monzie, se basant sur les calculs du ministère des Affaires Etrangères, fixe la dette de l'Etat Russe, en Fonds d'Etat, à 16 milliards au moins.

La différence entre ces différents chiffres est trop importante pour que nos experts ne révisent pas leurs calculs et ne s'entendent pas sur le capital qu'ils auront à réclamer, auquel, ils devront, en tout cas, ajouter 400 millions d'emprunts non garantis par l'Etat contractés par diverses municipalités russes.

D'autre part, la Trésorerie russe a emprunté, depuis la guerre, à la France pour la conduite des hostilités, 1 milliard 250 millions de roubles, en billets ronds, 4 milliards 500 millions de francs.

L'opinion française a fait également de nombreux placements dans les entreprises ou industries privées russes, jusqu'à concurrence d'une somme de 1 milliard 675 millions.

Restent enfin les biens meubles ou immeubles, marchandises, stocks, créances, possédés par les Français en Russie, qui ont été séquestrés, vendus, réquisitionnés, liquidés par le gouvernement des Soviets, ou détruits au cours de la révolution. Compte tenu des indications des intéressés, et du cours du rouble en 1914, — soit 2,60, — le montant des dommages subis par nos nationaux ne serait pas inférieur à 6 milliards 400 millions.

En somme, écrit l'« Eclair », auquel nous empruntons ces chiffres, le montant des placements français en Russie dépasserait largement 20 milliards de francs-or, représentant aujourd'hui près de cinquante milliards de francs-papier... français, s'entend, et non russe. D'après les déclarations faites à l'Office des intérêts privés, près de 2.000.000 de nos nationaux auraient, sous une forme que compte, fait des placements en Russie.

Ces chiffres sont significatifs. Le gouvernement français ne peut pas plus consentir de sacrifices aux Russes qu'aux Allemands. Ceux-ci, depuis la déclaration de guerre, les autres depuis le traité de Brest-Litovsk, sont ses ennemis. Ils veulent, tous deux, rentrer dans le concert européen, rétablir leurs finances et leur commerce. Nous sommes les premiers à reconnaître qu'il est nécessaire de les aider, sous cette réserve absolue que leur reconnaissance nous entraîne, en retour, la nôtre. Les violations de nos frontières — sont plus intéressantes que leurs bourreaux, donc nous devons dresser exactement notre bilan, et une fois celui-ci bien établi, ne pas permettre qu'on le conteste, qu'on le discute, qu'on le marchandise.

P.-H. SAINT-POL.

## LE CHANCELIER WIRTH OBTIENT UN VOTE DE CONFIANCE

Berlin, 15 février. — Le Reichstag a adopté un ordre du jour de confiance au chancelier Wirth, par 230 voix contre 155 et 10 abstentions.

## Le Président du conseil tcheco-slovaque



Phot. Meunier (Cliché PARIS-CENTRE).

M. BENÈS

On le sait, est venu en France pour prendre contact avec le Gouvernement et a été reçu mardi par le président de la République.

M. Benès, a quitté Paris hier à midi se rendant à Londres.

## M. Barthou refuse de donner suite à la demande en révision du procès Landru

Paris, 15 février. — Après examen du rapport du procureur général sur l'enquête au sujet de la demande en révision du procès Landru, M. Barthou, estimant qu'aucun fait nouveau n'avait été révélé, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à l'affaire et que, par conséquent, il était inutile de convoquer la commission de révision.

Les conclusions du rapport du procureur général ont été immédiatement transmises à M. Millerand.

## TROIS AVIATEURS SE TUENT

Madrid, 15 février. — Aujourd'hui, à 16 h. 30, à l'aérodrome des Quatre-Vents, aux environs de Madrid, un avion monté par des aviateurs anglais, MM. Richardson, Milne et Southwester, a capoté et est tombé d'une hauteur de 30 mètres, s'écrasant sur le sol.

Deux aviateurs ont été tués sur le coup. Le troisième a expiré peu après, tandis qu'on le transportait dans un hôpital voisin.

## UNE FABRIQUE DE POUPEES EN FLAMMES

Paris, 15 février. — Ce matin, à deux heures et demie, un vieil incendie s'est déclaré dans une usine de poupées à Montreuil.

Le feu s'est étendu sur une superficie de 4 hectares et n'a pu être maîtrisé qu'après trois heures d'efforts.

Les dégâts s'élevaient à 300.000 francs. 300 ouvriers sont réduits au chômage. Les causes du sinistre sont inconnues.

## Un cortège sous la glace

25 victimes

Budapest, 15 février. — Près de Szeged, un cortège de noce voulu franchir avec quatre chariots le fleuve Tisza, pris par la glace. Les voitures atteignant le milieu du fleuve, lorsque la couche de glace se fendit et tout le cortège fut englouti. On compte environ 25 victimes.

## On a voulu empoisonner un évêque

Londres, 15 février. — On mande de Rome au « Daily-Mail » que peu de temps avant le commencement d'une messe célébrée à Avignon, à l'occasion du couronnement du Pape, un incognito avait versé de l'arsenic dans les vases qui devaient servir à l'office. Mgr Prevost, qui célébra la messe, se sentit pris d'atroces douleurs après la communion. Toutefois, il demeura à l'autel jusqu'à la fin de la messe, puis il s'évanouit. Grâce aux soins d'un docteur, on a pu le ramener à lui.

La police a arrêté le sacrilège.

## DOUBLE EXECUTION AU MEXIQUE

Mexico, 15 février. — Le général Antonio Ruiz et le capitaine Lagarde-Perez, de l'armée fédérale, qui avaient été condamnés par le conseil de guerre pour rébellion, ont été exécutés ce matin.

## IL TUE SON AMIE ET SE TIRE DEUX BALLE DANS LA TÊTE

Paris, 15 février. — Un drame de la jalousie s'est déroulé, ce matin, vers onze heures, 155, rue Haxo.

Le nommé Louis Lardier, 40 ans, demeurant à Sévres, 11, rue Michel-Lecomte, a tiré deux coups de revolver son amie, Juliette Chapotel, 36 ans, demeurant dans un hôtel, 155, rue Haxo.

Lardier s'est ensuite tiré deux coups de revolver dans la tête. Il a été conduit à l'hôpital Tenon, où il est tenu à la disposition de la justice.

Une enquête est ouverte.

## Pour défendre les intérêts des producteurs et des consommateurs

Un projet de loi donne aux préfets le droit de taxer le prix du pain de la viande, des farines, des sons

Paris, 15 février. — L'exposé des motifs du projet de loi approuvé par le dernier Conseil des ministres et qui vient d'être déposé par le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Agriculture sur le bureau de la Chambre débute par les considérations suivantes : La baisse des prix des céréales panifiables n'a pas entraîné en général une diminution correspondante du prix du pain.

De même, l'abaissement considérable du prix du bétail sur pied n'a pas eu pour conséquence dans la plupart des villes une baisse correspondante du prix de vente au détail de la viande.

Contre cet état de choses s'élève la double protestation des consommateurs durement atteints par la cherté de la vie et des producteurs agricoles qui voient le montant de leurs sacrifices absorbés dans une trop large mesure par les intermédiaires sans qu'il en résulte pour les consommateurs un allègement proportionné au coût de l'existence.

Le projet rappelle ensuite la législation de 1791 qui donne compétence aux maires pour la taxe du pain et de la viande. Il montre la nécessité de fixer les pouvoirs des préfets.

Nous sommes loin, disent les signataires du projet, de trouver dans la taxation un remède à la vie chère, mais il est au moins un remède à un moyen de rétablir la concordance nécessaire entre les prix de la production et les prix de vente aux consommateurs. Il n'y a pas lieu d'hésiter à y recourir quand il s'agit de denrées qui sont à la base même de l'alimentation nationale.

Le projet de loi donne donc aux préfets le droit de prendre, lorsque les circonstances économiques leur paraîtront l'exiger, des arrêtés pour fixer le prix-limite qui ne pourra être dépassé dans la vente au détail du pain et de la viande dans leurs départements. Il leur donne également le droit de taxer les farines et les sons.

Il ne sera pas dérogé aux pouvoirs des maires d'établir les taxes prévues par la loi de 91, mais ces taxes ne pourront dépasser le prix-limite départemental pas plus que le prix de vente du pain et de la viande ne pourra excéder, lui-même, ce prix-limite, ni le maire n'aura pas pris d'arrêté de fixation.

Toutes garanties sont d'ailleurs données aux commerçants et aux producteurs dans la fixation de la taxe et au préfet jugera à propos d'y recourir, mais il ne sera établi qu'après avis d'une commission consultative où tous les intérêts seront représentés.

## La commission de l'agriculture réclame la liberté d'exporter de tous ses produits

Paris, 15 février. — Dans sa réunion d'aujourd'hui, la commission de l'agriculture a adopté la motion suivante :

« La commission de l'agriculture, réunie sous la présidence de M. Edouard de Warren, vice-président, mise au courant des importations considérables de viandes frigorifiées, de beurres et de fromages qui sont amenés de l'étranger et qui entrant en France sans aucun droit et sans même supporter les règles d'hygiène imposées à notre production nationale, constate par ailleurs qu'elle seule la production française agricole peut fournir aujourd'hui toute la consommation nationale et conserver un excédent pour l'exportation, contrairement à ce qui se passe dans la production et la consommation d'une époque où ils se relèvent en année normale.

Considérant que toutes les matières premières utiles à l'agriculture sont aujourd'hui exportées sans restriction, a décidé d'insister auprès du gouvernement pour que les décrets d'interdiction de sortie soient rapportés, également en ce qui concerne tous les produits agricoles de façon à permettre à nos producteurs de reprendre sur les marchés étrangers la situation que nous avions avant la guerre et de développer dans l'intérêt de notre prospérité nationale, sans préjudice pour le consommateur français.

D'autre part, la commission d'agriculture de la Chambre recevra vendredi prochain les ministres de l'Agriculture, du Commerce, et le sous-secrétaire d'Etat du Ravitaillement pour les entendre au sujet de la question du bœuf.

## Les déclarations de récoltes des vins

Dijon, 15 février. — Le Syndicat général des producteurs de grands vins de la Côte-d'Or, après examen du nouveau projet de loi modifié sur la proposition de M. Barthe, député, sur les déclarations de récoltes, l'a approuvé, mais a demandé qu'on y ajoute les précisions suivantes :

1° Les communes recevant des déclarations sous le nom d'un autre village ou d'un cru ne leur appartenant pas doivent adresser un duplicata à la commune intéressée.

2° Les déclarations des stocks antérieurs se feront comme les précédentes par catégories.

3° Les récolteurs bulgares ne pourront déclarer des pièces de vigne que situées dans les zones et les quantités déclarées qui seront portées au taux des déclarations de récoltes et qui pourront être communiquées par le récolteur bulgare à toutes les associations viticoles ou commerciales.

Le syndicat demande en outre la création pour cotées à appellations multiples : Bourgogne, Bordelais, Champagne, Anjou, d'un registre spécial pour les appellations ou d'un carnet individuel pour chaque récoltant.

## LES STOCKS DE VINS

Le « Journal Officiel » publie pour la campagne 1921-1922 le relevé par département des stocks de vins existant chez les marchands en gros.

Allier : 53.578 hectolitres ; Cher : 40.410 ; Loiret : 49.188 ; Nièvre : 61.663 ; Saône-et-Loire : 181.589 et Yonne : 52.759

## AVANT LA CONFÉRENCE DE GÈNES

## Le comité français interministériel commence ses travaux

Les questions relatives à la Russie seront étudiées à part

Paris, 15 février. — Le comité français interministériel chargé de procéder à l'étude préliminaire des questions techniques inscrites au programme de la Conférence de Gênes, a tenu, cet après-midi, sa première réunion au quai d'Orsay, de 15 heures à 18 heures, dans le salon de l'Horloge, sous la présidence de M. Seydoux, sous-directeur des affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères.

Le comité a réglé sa méthode de travail, puis a procédé à la répartition des questions à étudier entre les trois sous-commissions qui seront respectivement chargées d'examiner les problèmes financiers, les problèmes économiques et la question des transports.

Les questions se rapportant à la Russie ont été séparées comme constituant un ensemble particulier. Un comité interministériel spécial sera chargé de les étudier.

Toutes ces commissions vont se mettre au travail séparément et elles présenteront un rapport au comité général interministériel qui doit tenir une nouvelle réunion dans huit jours.

## Prévisions météorologiques

Paris, 15 février. — Voici les prévisions de l'Office National Météorologique pour la journée du 16 février 1922 :

Région parisienne. — Vent modéré du sud-ouest, temps couvert, avec quelques nuages. Température : le minimum de température sera d'environ + 2°.

Région du Centre. — Vent faible ou modéré du sud-ouest. Temps couvert avec pluies. Rafraîchissement. Le minimum de température sera d'environ + 3°.

Région du Massif Central. — Vent modéré d'est sud et ouest. Ciel très nuageux, devenant couvert avec quelques pluies. Température en hausse dans la journée.

## Un dîner officiel à l'Elysée

Paris, 15 février. — Le président de la République et Mme Millerand ont offert ce soir, en l'honneur des membres du corps diplomatique, un dîner auquel assistaient tous les ambassadeurs, les ministres et chargés d'affaires étrangers.

M. Raymond Poincaré, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, Georges Leygues, René Viviani, Gaston Doumergue, anciens présidents du Conseil, Cruppi, de Selves, anciens ministres des Affaires étrangères, les maréchaux Foch, Pétain, Lyautey, et Fayolle, le général Dubail, le vice-amiral Grasset, M. Alapetite, commissaire général à Strasbourg, le général Gouraud, haut commissaire en Syrie.

Ce dîner a été suivi d'une réception à laquelle ont été venues de nombreuses personnalités du monde politique.

## Des combats acharnés continuent en Irlande

BELFAST, 15 février. — La capitale de l'Irlande a été aujourd'hui encore le théâtre de combats acharnés entre catholiques et protestants. Il en est résulté un grand nombre de blessés. La police, attaquée, a eu un agent tué.

Elle a riposté à coups de feu et a opéré aussi une charge à la baïonnette au cours de laquelle un civil a été tué et plusieurs grièvement blessés.

## COMMENT OPERERONT LES GAMBERIOLERS DU BUREAU DE POSTE DE LA RUE VAUVENARGUES

Paris, 15 février. — L'enquête menée par le brigadier-chef Clément, de la police judiciaire, au sujet du cambriolage du bureau de poste de la rue Vauvenargues, vient de nouveau de donner de nouveaux indices qui permettent peut-être d'écarter les recherches sur un piste intéressante.

Ces indications vont permettre de découvrir sans doute sous peu, le fournisseur du châteauneuf oxygénique employé par les malfaiteurs.

Cet appareil à cette particularité qu'il a une grande puissance et peut couper des tôles d'épaisseur de 30 centimètres d'épaisseur, mais on ne se sert guère d'appareils de ce genre que dans les régions libérées pour déblayer avec facilité les amas de ferrailles.

Au surplus, pour s'en servir — car son maniement est dangereux — il faut une très grande habitude. L'usage, derrière la paroi de fer attaquée se trouve une seconde de plaque de rebroussement de flamme peuvent se produire et provoquer de violentes détonations.

Or, il paraît établi que des déflagrations sourdes ont été entendues par les voisins au moment du cambriolage. Le fait d'ailleurs serait vraisemblable puisqu'une couche de gravier était intercalée entre les deux parois du coffre-fort cambriolé.

Seulement, les malfaiteurs avaient pris la précaution, connaissant ce danger, de pratiquer une ouverture qu'ils agrandirent à l'aide de cisailles d'acier très puissantes, ils retirèrent ensuite le gravier, puis ils découvrirent le deuxième paroi du coffre avec leur châteauneuf assez facilement.

L'emploi n'a pu établir jusqu'à présent la provenance des tubes d'oxygène qui, comme les outils, avaient été au préalable, grattés ainsi que les limes à l'endroit des marques de fabrique et également à l'endroit où le contrôle vérifie chaque année le degré de résistance du tube.

## MAIS ATTENDONS !

## Des allumettes qui ne rateront jamais !

Les « Naïades », c'est leur nom, seraient bienôt mises en circulation

Il paraît que la nouvelle est exacte : nous allons avoir bientôt des allumettes qui ne rateront jamais...

Non seulement elle ne rateront jamais, mais elles prendront en dépit d'un long séjour dans l'eau !

En vertu de quoi leur inventeur les baptisa du nom de Naïades.

C'est beaucoup pour des allumettes de la Régie. Avant de croire, je demande à voir.

Quoi qu'il en soit, M. Dubrissy, ingénieur des manufactures de l'Etat, public, dans le « Mémorial des Ateliers », des détails précis sur cette invraisemblable innovation.

On sait que les matières actives des allumettes ordinaires (phosphore ou chlorate de potasse) sont mélangées avec des matières inertes, telles que la poudre de verre, et avec une solution de colle ou de gomme. Cet agglomérant est indispensable, non seulement pour assurer l'adhérence du bouchon à la tige, mais aussi pour donner à la pâte la consistance voulue et modérer au moment de l'allumage, la violence de la déflagration.

Malheureusement, les colles et les gommes s'altèrent à l'humidité ; le bouchon se ramollit, et le frottement l'arrache sans provoquer l'inflammation, chacun sait ça.

Il s'agissait donc de substituer aux agglomérants habituels des substances non hygroscopiques et il paraît que ces substances sont nées.

Bref, M. Dubrissy a trouvé dans un nouvel état de matière agglutinante, les qualités requises.

Il a mis la main sur certaines résines artificielles qui portent le nom barbare de « baléites », du nom de leur inventeur, le chimiste américain Bakeland.

Traité d'une certaine façon par ingénieurs inventeur, la baléite perd les défauts qu'elle avait et acquit les qualités qu'elle n'avait pas.

Et voici, si nous en croyons la merveilleuse description qu'on en fait, les qualités qu'auront les Naïades :

Les Naïades s'allument encore, sans difficulté, après avoir séjourné dans un an sous une cloche saturée d'humidité par un cristalliseur rempli d'eau.

Elles s'allument même quand elles ont été trempées, dans l'eau douce ou dans l'eau de mer à la condition d'essayer les tiges ou de les laisser sécher à l'air.

Le frotteur des boîtes ou seront logées les Naïades résistera également à l'humidité. Il n'a d'ailleurs, pas été nécessaire d'y utiliser les propriétés spéciales d'une baléite : sa composition, à base de phosphore amorphe, est la même que celle des « grattes » des boîtes ordinaires.

La nouvelle paraît sérieuse.

## Echos & Nouvelles

D'après les premiers documents établis par le Bureau international du travail, il n'y a pas moins de 5.911.000 mutilés dans douze pays belligères. Ces victimes de la guerre se répartissent ainsi :

France, 1.500.000 ; Grande-Bretagne, 1.170.000 ; Italie, 500.000 ; Pologne, 320.000 ; Etats-Unis, 245.000 ; Tchécoslovaquie, 175.000 ; Autriche, 165.000 ; Serbie, Croatie, Slovaquie, 154.000 ; Canada, 88.000 ; Roumanie, 84.000 ; Belgique, 40.000 ; Allemagne, 13.000.

C'est donc la France qui a le plus grand nombre de mutilés, 160.000 de plus que l'Allemagne.

En 1921, la France a dépensé en tabacs environ 1 milliard 535 millions de francs — soit 4 millions 200.000 francs par jour. L'année précédente, cette dépense n'était que de 1 milliard 448 millions, soit 87 millions de francs de plus.

Avant la guerre, en 1913, la vente des tabacs n'avait produit que 542 millions de francs.

De 1913 à 1921, les dépenses en tabacs ont donc tout simplement augmenté de près d'un milliard.

Les nègres blancs, il n'y en a plus que pour les nègres qui sont noirs. Si nous parlons un peu des nègres blancs.

Cette race, comme on pense, assez rare existait cependant et vit au Congo. La Société d'anthropologie de Bruxelles l'étudie actuellement sur un sujet fort intéressant : c'est un jeune garçon tout à fait exceptionnel de deux Noirs d'Afrique, les albinos du Congo ont les cheveux blancs, les yeux roses et la peau très blanche. Mais ces infortunés habitants d'une région tropicale sont obligés de se garantir contre les rayons du soleil ; leurs yeux n'en peuvent supporter l'éclat. Leur vie ne commence que lorsque tout est sur la terre ; les chats et les chèvres sont leurs compagnons. Fait curieux : il arrive que des parents albinos donnent le jour à des enfants parfaitement noirs.

Ici, la mode de la jupe courte semble finir ou près de finir. Les Françaises sont trop à la merci du couturier pour résister à ce qu'il leur impose.

Mais en Amérique il n'en va pas de même. Il y a des protestations. Pour la seconde fois, en un mois, voici que les jeunes femmes américaines ont été exhortées par des féministes de marque à conserver les jupes courtes et à répudier les corsets. La doctoresse Mary G. McAuley, de l'Université de New-York, a déjà lancé un manifeste, voici quelques jours, suppliant les jeunes filles de porter leurs robes plus courtes et de rouler le haut de leur bas au-dessous de l'articulation médiane de la jambe.

Aujourd'hui, la doctoresse Elizabeth Thibbery, médecin titulaire à Vassar, proteste contre l'impopularité que cela impliquerait un retour aux anciennes jupes longues, ramassées de boue.

Le colonel norvégien Henrik Angell, qui vient de mourir, devrait être nommé « citoyen de France », ainsi que les Romains nommément « civis romanus » tout étranger qui avait bien mérité de la patrie romaine.

Pendant la guerre, cet homme rare avait démissionné de son grade de colonel dans l'armée norvégienne pour s'enrôler dans la légion étrangère, au premier lieutenant, il se distinguait

## La prestation de serment du nouveau procureur général



Cl. Paris-Centre. M. MERILLON

Paris, 15 février. — La Cour de Cassation, toutes chambres réunies, a procédé, cet après-midi, à l'installation et à la prestation de serment de M. Merillon, nommé procureur général par le président de la République.

Lorsque la prestation de serment d'usage eut été faite, M. le premier président Sarrut a pris la parole et fait l'éloge de M. Merillon, ancien député aux élections de la Gironde en 1885, depuis à un poste notablement de la situation faite actuellement aux magistrats.

Il a dit que cette situation n'était pas en rapport avec l'importance du rôle qu'ils ont à remplir.

Peut-être, dit-il, s'obligerait pas les distinctions honorifiques qui devraient leur revenir ? Peut-être n'ont-ils pas les traitements qui comportent les services qu'ils rendent ? Peut-être n'ont-ils que des retraites constituant une pension alimentaire ?

Le premier président a ajouté qu'en ce qui concerne plus particulièrement la Cour de cassation, le nombre de ses membres n'a pas augmenté, mais cependant, leur tâche s'est toujours accrue dans des proportions considérables.

M. le procureur général Merillon a ensuite pris la parole et il a fait un court éloge de son prédécesseur, puis, répondant au premier président, il a rappelé que si la Cour de cassation n'est pas représentée au Parlement, c'est à elle cependant qu'a dressé le Parlement quand il faut prononcer le droit au-dessus des partis et des passions politiques.

C'est ainsi, continue M. Merillon, que pendant la guerre, on a demandé à la Cour de Cassation de désigner un de ses membres pour requérir dans l'affaire Malvy.

Et en ce grand honneur d'être désigné, et le Sénat me écoute, et il m'a suivi quand je lui ai demandé de conclure en faveur de son collègue, comme on le faisait de son collègue dans la légion étrangère ou régiment de la garde qui lui avait été attribué, mais je ne pense que j'ayais découvert la négligence et la carence d'un ministre en temps de guerre.

Après avoir dit que ses collègues trouveront toujours en lui un magistrat décidé à le soutenir dans leurs plus légitimes revendications, le procureur général Merillon a terminé en saluant les bâtonniers et les avocats de la Cour Suprême.

## &lt;

Dernière Heure

DEUXIEME EDITION. — 3 H. MATIN

La séance du Reichstag au cours de laquelle Wirth obtient 35 voix de majorité

Berlin, 15 février. — La discussion sur la politique du gouvernement s'ouvre à 4 heures. Après intervention de M. Hertel, nationaliste, qui rappelle que le chancelier avait posé la question de confiance très nettement...

M. Hertel n'a demandé comment il faut interpréter l'ordre du jour déposé par les partis gouvernementaux. Pour moi, son sens est clair, et je le dis sincèrement: il approuvait les déclarations que le gouvernement a faites.

M. Groner, ministre des transports, expose en quelques mots au point de vue administratif les mesures disciplinaires envisagées.

La majorité ministérielle se trouve donc réduite de 45 à 35 voix. Voici le récapitulatif numérique des partis du Reichstag: socialistes majoritaires 108, centre 72, nationalistes 71, populistes 65, indépendants 61, démocrates 40, communistes 26, populistes bavarois 20, ligue des paysans 4, hanovriens 2. Au total 469 membres.

M. Chéron défendra les vins de France

Paris, 15 février. — La commission des exportations des vins de France a offert, cet après-midi, sous la présidence de M. Bertrand de Mun, une réception ayant pour objet de renseigner le public français et étranger sur la légitimité des revendications viticoles.

M. Bertrand de Mun a exposé le but de l'association. Il a montré que les vins français ne pouvaient plus parvenir sur les marchés étrangers à cause des barrières douanières et des lois de prohibition.

M. Chéron a assuré les organisations de la manifestation que, dans le domaine qui le concerne, il ferait tout ce qui serait possible pour défendre les vins de France qui ont toujours été la gloire du pays.

LES TROUBLES EN ITALIE

Rome, 15 février. — On mande de Fiume au Messagero qu'un inconnu a lancé une bombe qui n'a pas fait explosion contre les bureaux de la police.

LA GUERRE EN TRIPOLITAINE

Rome, 15 février. — Suivant les journaux, dans les combats autour de Misurata, en Tripolitaine, les rebelles ont eu plusieurs centaines de tués.

LES MEURTRES DE M. DATO VONT ETRE LIVRES A L'ESPAGNE

Berlin, 15 février. — La Taegliche Rundschau a publié l'information suivante: Les deux espagnols inculpés du meurtre de M. Dato ont été remis à la gare de Forbach par la police allemande, la police française, qui les transmettra à la frontière espagnole pour les remettre à l'Espagne.

UN CONCOURS DES FEDERATIONS GYMNASTIQUES FEMINIENNES A VICHY

Vichy, 15 février. — Une députation de la fédération des Sociétés de gymnastique féminine de France est venue à Vichy pour s'entretenir avec le Comité des Fêtes au sujet de l'organisation d'un Congrès des sociétés de gymnastique féminine et des Olympiades qui doivent avoir lieu en septembre prochain.

DEUX PATINEURS NOYES

Lorient, 15 février. — Plusieurs enfants faisaient hier du patinage sur un étang, près de Gourin, lorsque tout à coup la glace se rompit et les deux frères Gauthier, âgés de 12 et 14 ans, furent engloutis. Leurs cadavres ont été retirés dans la soirée.

PETITES NOUVELLES

La chambre de La Haye a renoué par 43 voix contre 27 la motion socialiste tendant à valipiner la législation néerlandaise auprès du Vatican.

Les Sports

Le Sporting-Club vierzonnais vainqueur à Paris

Vierzon, 15 février (de notre correspondant particulier). — Le match de rugby joué dimanche dernier sur le terrain d'honneur du Stade de Commerce entre le Sporting-Club vierzonnais et l'équipe réserve du Racing Club de France fut l'occasion d'un véritable triomphe pour les vierzonnais. C'est en effet, par 9 points (3 essais) à 0 que les vierzonnais furent déclarés vainqueurs des Parisiens.

Dès le début de la partie, Vierzon marqua nettement son jeu et sa ligne d'avants en la balle huit fois sur dix, aussi bien à la mêlée qu'à la touche, ce qui permit à ses trois-quarts de faire assister les spectateurs à de belles descentes en passes.

Après ce match, les belles phases de jeu du plus pur classique furent déclarées vainqueurs des Parisiens. Les passes furent très agréables à suivre; remarqué, surtout au cours de la première mi-temps, des passes retentissantes et des touches splendides des trois-quarts du Racing dont plusieurs furent admirables; et au cours de la deuxième mi-temps, plusieurs passes avec départ au pied, à l'actif de Vierzon dont une surtout, menée par les huit avant remonta tout le terrain de jeu.

En résumé, c'est une des meilleures parties jouées par Vierzon, dont l'équipe tout entière a donné un excellent exemple de jeu collectif et sans aucune défaillance. Les dirigeants du Racing et de nombreux spectateurs enthousiastes vinrent spontanément présenter, à la partie terminée, leurs félicitations aux vainqueurs.

CORBIGNY CONTRE C. A. D. DE DONZY

Match disputé à Donzy. La partie très intéressante par suite du bon équilibre des équipes. Termina par la victoire de Donzy, par 2 buts à 1.

LE CHAMPIONNAT DE LORLEANSAIS

En vue du championnat, 3<sup>e</sup> série, une rencontre fut disputée à Orléans, entre P.A.O. et le C.A. Pithivierien. Ce dernier sortit vainqueur de l'épreuve par 2 à 0.

C. O. G. CONTRE VERSAILLES

L'équipe première du Club Olympique Creusotin, recevra dimanche prochain, l'excellent quinze de Versailles qui compte dans ses rangs les étoiles du team militaire du 5<sup>e</sup> génie. Étant donné la valeur des visiteurs, la rencontre promet d'être d'un réel intérêt et nombreux seront les Creusotins qui se presseront sur les lignes de touche du coquet ground du parc des Sports et encourageront les efforts de notre grand club local qui consent de gros sacrifices pour arriver à conclure des matches avec les clubs en renom.

FOURS: FOOTBALL ASSOCIATION

Union sportive de Fours, équipe mixte, bat Saint-Honoré les Bains (1) par 2 à 0. Union sportive de Fours (2), bat Saint-Léger des Vignes (2), par 4 à 0. Saint-Léger joua à 3.

U. S. M. (2) BAT ALERTE SPORTIVE MALESHERBOISE PAR 3 BUTS A 2

Montargis joue sans aucune énergie et tout en dominant constamment, gagne de justesse.

U. S. M. (3) BAT SAINT-SATUR PAR 4 BUTS A 1

Le terrain boueux empêche le contrôle de la balle. Les buts montargis sont marqués par Moreau, 3 et Geoffroy, 1. Cordiale réception des Amis de Saint-Satur.

U. S. M. (4) BAT A. S. M. (2) PAR 3 BUTS A 0

Match joué à Malesherbes. Au bout de 10 minutes, l'U.S.M. marque un 1<sup>er</sup> but et renouvelle par deux fois cet exploit. Bonne défense de Malesherbes.

A. G. PUISEAUX (1) BAT A. S. MIGNERES (1) PAR 2 BUTS A 0

Match joué à Puisseaux. Puisseaux marque 1 but en chaque mi-temps.

G. A. V. BAT BRIARE PAR 3 BUTS A 0

La première équipe du G.A.V. rencontre la première équipe de Briare sur son terrain du Chemin Paillet. Dès la première mi-temps, les onze montargis dominent et Dufresne marque 1 but. Deux autres buts seront ajoutés par Devolle en deuxième mi-temps.

G. A. V. (2) BAT U. S. MIGNERES PAR 6 BUTS A 1

Le G.A.V. a devant lui une bonne équipe dont il ne triomphe qu'à force de tactique.

G. A. V. (3) ET A. S. SAINT-LOUIS FONT MATCH NUL (2 A 2)

Partie jouée à Montargis, terrain du Château Blanc, les deux équipes se reviennent de façon sensiblement égale; ce match est suivi d'un goûter amical.

« Les Gars de l'Allier » à Lyon

On nous communique la note suivante: Cette Société amicale d'épargne, d'excursions et de solidarité (déjà créée, puisque fondée en 1908) des originaires du département de l'Allier, a tenu son assemblée générale, à son siège social, 7, rue du Gare, dimanche 5 courant.

L'assistance était nombreuse. Après le compte rendu moral et financier exposé par le président et le trésorier qui se félicitèrent des progrès toujours croissants de la société, il fut procédé à l'élection du conseil d'administration pour l'année 1922; les résultats furent les suivants: M. M. veuve Pierre Moreau (de Saint-Pourcin-sur-Sioule), président d'honneur; MM. Jean Goutheraud (de Saint-Léger-sur-Vouzance), président; Gabriel Perret (de Saint-Gerand-le-Puy), premier vice-président; Jean Ray (de Trézelles), deuxième vice-président; Jean Burrier (de Thiel), secrétaire; Claudius Duverger (de Saint-Pierre-Laval), trésorier; Jacques Auguste (de Moulins), secrétaire-adjoint; Jean Berger (de Saint-Léger-sur-Vouzance), trésorier-adjoint.

Commission de contrôle: MM. François Verjat (de Malcoire), Emmanuel Gontier (de Fleuriel), Jacques Bréland (de Saucet), Alexis Verillon (de Moulins), Charles Boucat (de Vichy), et Louis Bouculat (de Bourbon-l'Archambault).

Commission consultative: Cette commission se réunit le premier dimanche de chaque mois, de 10 h. 30 à midi, au Café de Venise, 23, quai Jules-Courmont. La permanence est assurée par MM. Emmanuel Gontier, avoué à la Cour d'appel, Félix Verjat, avocat à la Cour d'appel et Gabriel Perret, ancien directeur d'œuvre de notaire. Contentieux des Hospices civils de Vierzon, premier vice-président. La Société a décidé, en outre, de donner cette année un éclat tout particulier à sa fête d'été. Elle fait un pressant appel à tous les originaires de l'Allier habitant Lyon et la banlieue, non encore inscrits et les invite à venir grossir le nombre de ses adhérents. Ils trouveront là dans une atmosphère de sympathique camaraderie, cordialité et solidarité.

NEVERS

Le père Mimile préfère se pendre que d'aller à l'hôpital

Hier, vers midi, M. Emile Embocheur, 67 ans, retraité des chemins de fer, plus connu à Nevers sous le sobriquet de « Père Mimile », a été trouvé pendu dans une sorte d'écurie qui lui servait d'habitation, au numéro 20 de la rue du Rivage.

Depuis longtemps déjà, le « Père Mimile » était impotent; sans grandes ressources et se voyant dans l'obligation d'entrer à l'hôpital, il préféra se donner la mort que d'être réduit à cette extrémité.

Il avait profité de l'absence d'une voisine, Mme Mariège Lévin, qui le soignait, pour réaliser son dessein que sans doute il avait prémédité depuis plusieurs jours, car à divers moments, il avait dit: « Je n'irai pas à l'hôpital, ça coûte trop cher. »

Il fut trouvé pendu à un contre au-dessus de son lit, à l'aide d'une ceinture de flanelle, par Mme Lévin.

Mme Lévin trancha aussitôt la ceinture et étendit le corps du pauvre vieillard sur un lit, mais malgré tous les soins qui lui furent prodigués, on ne put le rappeler à la vie.

Après que la police eut procédé aux constatations d'usage, la dépouille du « Père Mimile » a été transportée à l'hôpital général de sorte que le gésu suprême du pauvre désespéré n'a pas eu le temps de franchir « le porte qui l'effrayait tant ».

LES MEDAILLES MILITAIRES

Nous recevons la lettre suivante, en réponse à la lettre de M. Sacripanti, insérée dans le Paris-Centre, du 4 courant.

Monsieur Sacripanti, Je pensais que vous auriez compris le sentiment auquel j'ai obéi en évitant de prononcer le nom d'aucune des personnes qui furent mêlées à cet incident remontant à 1912, et qui motivèrent votre démission de vice-président et de membre de la 15<sup>e</sup> section des Médailles militaires.

Néanmoins, je reconnais bien volontiers, que vous êtes en droit de revendiquer une large part dans la création de cette section, à laquelle je pensais que vous aviez cessé de vous intéresser, puisque, à la suite des incidents auxquels je fais allusion plus haut, vous avez abandonné, sans égards pour son jeune âge, après lui avoir donné tous vos soins durant quelques mois.

Vous droits de paternité étant ainsi reconnus, il n'est donc pas étonnant que M. Dessaigne ait été le promoteur de votre groupement puisque vous reconnaissez vous-même qu'il avait déjà réuni un certain nombre de médailles — bien si j'ai bonne mémoire — à l'époque où commençait votre rôle.

Vous ayant ainsi rendu justice, croyez-moi, mon cher camarade, votre tout dévoué.

LAFORT, Président de la 15<sup>e</sup> Section des Médailles militaires.

Le temps. — Température minima: + 3°; maxima: + 8°. Pression atmosphérique: 6 heures du matin 754 mm.; midi 753 mm.; 18 heures 752. Frais le matin, nuage et nuageux.

(Communiqué par M. Perrot, opticien, 16, place Président-Wilson, Nevers.)

Conseil municipal de Nevers. — Ordre du jour de la séance du samedi 18 février 1922: 1. Ouverture de la session de février; désignation des secrétaires. 2. Acquisition de l'immeuble Savard pour l'agrandissement de l'école de Loire. 3. Question du Gaz. 4. Communication. 5. Traités avec la Compagnie d'éclairage pour le chauffage de l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des pompes de l'usine éolienne. 6. Octroi; remboursement de déviateurs perçus sur les combustibles employés à la fabrication du pain de guerre blancs. 7. Demande de secours. 8. Prix Charrier; attribution de 1921. 9. Questions diverses.

Conférences. — La 4<sup>e</sup> conférence mensuelle de l'abbé Bourgain, aura lieu jeudi prochain, 16 février, au Clos Saint-Joseph, à 20 heures 30.

Velo-Sport Neversais. — Réunion des membres du V. S. N., jeudi 16 février, à 20 h. 30, au Café du Jour.

Ordre du jour: Nouveaux membres — Biquet et bal, derniers préparatifs.

Location. — Le maire de la ville de Nevers fait connaître que le dimanche 19 février courant, à 9 heures du matin, il sera procédé, sur place, à la location de différents parcelles de terre, à usage de jardins, dépendant de la propriété des Vistandines (entrées boulevard Victor-Hugo).

L'école ambulante ménagère. — Nous portons à la connaissance de nos lecteurs que l'école ambulante ménagère de l'Allier, qui se tiendra à Nevers, va tenir sa deuxième session, à la Charité-sur-Loire, du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> juillet.

On sait que cette Ecole, créée par le Conseil général de l'Allier, a pour but de donner aux jeunes filles de la campagne, en une période relativement courte, l'instruction professionnelle agricole, qui leur est indispensable pour administrer économiquement leur maison et tirer le meilleur parti des différents produits de la ferme.

Le programme des cours porte sur l'hygiène, économie domestique, laiterie, boucherie, fromagerie, aviculture, le poulailler, et le colombier, l'élevage agricole, le jardinage, les compléments agricoles, le menuiserie, la distillation, la confection et entretien des vêtements, blanchissage et repassage du linge, alimentation, cuisine, préparation des aliments, composition de divers menus, fabrication de pain, des conserves, des boissons, service de la table.

Pour être admises, les élèves doivent être âgées d'au moins 14 ans, les inscriptions sont reçues à la mairie ou à l'école. La session se terminera par un examen de diplôme. Le nombre de points suffisants.

Cette occasion une exposition publique des travaux de couture, de coupe, de mode, etc., sera faite à l'école.

Etat civil: Naissances. — Raymond René X..., 1, rue de Paris; — Raymonde Lourdin, 1, impasse des Petites-Carrières.

Le GANT PERRIN, dont la supériorité est depuis longtemps établie, reprend cette année ses ventes réclame suspendues depuis 1914. La vente de ce gant, qui a obtenu un tel succès, que cette marque ne puisse pas à faire un nouveau sacrifice pour faire profiter ses clients de province des mêmes avantages.

Pour Nevers, la vente aura lieu jeudi, vendredi et samedi 16, 17 et 18 février.

Harmonie d'Emphy. — Notre Société de musique d'Emphy donnera samedi prochain, à 20 h. et demie, salle de l'Association, une soirée musicale en l'honneur de ses membres honoraires, membres adhérents et leurs familles, sous la direction de M. Claude Hicquet, chef d'orchestre.

Programme: 1. Les Enfants de France, allegro, par Parés; 2. Poêle et Paysan, ouverture sur l'opéra de Suppé, arrangé par Dias; 3. Bras Dessus Bras Dessous, polka pour deux pistons, par Legris; 4. Le Fils des Alpes, fantasia, par Parés; 5. Andria, valse espagnole, par Andrieu; 6. Fier Soldat, allegro, par Andrieu. Cette charmante soirée sera terminée par un grand bal avec brillante orchestre. Cette fête étant privée, les cartes seront exigées à l'entrée.

NEVERS A PROPOS DES ARTISTES DU CENTRE

Hier l'Amérique... aujourd'hui la France

Le Pavillon de Marsan vient de fermer ses portes; le succès de cette exposition de gravure sur bois ancienne et moderne a été tel que l'« Illustration » de cette semaine évoque l'art de nos pères aux virtuoses du burin. C'est une joie sincère pour tous ceux qui s'intéressent au mouvement artistique régional de voir figurer dans un grand journal deux de nos compatriotes: Fernand Chalandre et A. Deslignères.

Fernand Chalandre — bien connu en notre cité où il expose au « Groupe » depuis 1902 — voit son œuvre répandue par tout le pays. Moins curieux que le « Palais de Westminster », de Lefèvre, mais plus affirmatif, moins dubitatif peut-être que la « Marquise » éditée par E. Simon, mais plus caractéristique, son « Escalier de la Fontaine » à Nevers, est d'une belle et franche venue. La justesse des valeurs, la transparence des tons posent nettement dans l'atmosphère de coin de notre vieux Nevers.

Dans le livre d'art, A. Deslignères s'affirme un vigneux de talent qui domine les connaissances.

Adieu les roueries du crayon, les traits mous et un peu secs de la plume, les anémiques de l'« Eau-forte » ou la touche onctueuse de la pointe sèche.

Pour être compris, il faut parler net, et pour attendre ce but il est étonné de constater de pures et élégantes simonettes; il faut une technique forte, un dessin nettement accusé, une opposition franche de blancs et de noirs. Tout cela, A. Deslignères l'a réalisé dans ses bois ornant les œuvres d'auteurs modernes.

Le Groupe a confié l'illustration du catalogue de sa XIV<sup>e</sup> exposition à A. Deslignères et le public neveu sera à même d'apprécier le robuste talent de notre compatriote.

ADOLPHE.

LE CIMETIERE DONLAY

Nous recevons la lettre suivante en réponse à l'article paru dans le Paris-Centre, sous le titre de notre collaborateur Chevannes, et ayant pour titre, le cimetière d'Onlay.

Comme membres du conseil municipal d'Onlay, nous tenons à dire que nous approuvons les conclusions de l'article paru dans le Paris-Centre, sur le cimetière d'Onlay.

Pour dégarer notre responsabilité, nous dénonçons à l'opinion publique le danger qui sera causé par le cimetière à proximité des écoles de Onlay.

Partant de profond et par suite de la direction du terrain désigné au transfert du cimetière, ces habitats qui viennent à laver leurs pieds en passant dans leur linge les émanations du cimetière.

Paul Fèvre, conseiller municipal d'Onlay, abonné du Paris-Centre; Bourlon Louis, conseiller municipal; Meunier Pierre, conseiller municipal.

VARZY

Reinhibition de poils de l'armée d'Orient. — La cérémonie pour nos soldats Fernand Chevreau, du 15<sup>e</sup> régiment d'infanterie et Achille Lion, du 17<sup>e</sup> régiment d'infanterie, tous deux morts à Salonique, a été vraiment touchante.

La levée des corps de ces deux braves a été faite à la gare le mardi 14 courant, à 10 heures. Le corbillard couvert de couronnes aux rubans tricolores et de gerbes de fleurs était encadré par les sapeurs-pompier ayant à leur tête leurs officiers: le lieutenant Lucas, commandant la compagnie et le sous-lieutenant Moreau. Les cordons du poêle étaient tenus par des camarades des défunts: MM. Paul Fèvre, René Desjoubert, Francis Daudier et Montsinjon, un grand blessé.

Marchaient en tête du cortège une délégation des Vétérans avec son drapeau et le commandant Trameson, président, une délégation des Poilus Neversais sous la conduite de M. François Prestat, vice-président.

La messe a été dite par le curé de Cuney et l'absoute par l'abbé Prégromain, curé-doyen.

Une foule énorme assistait à cette double cérémonie.

ENTRAINS-SUR-NOHAIN

On attend le cylindre. — Nous recevons la lettre suivante: Les habitants de la rue principale de notre ville ont demandé, avec ce genre d'opération et qui ont été achetés express. Il y a lieu de penser que le conseiller général du canton de Varzy, qui habite précisément Entrains, voudrait prendre la défense des intérêts de ses concitoyens et faire en sorte que le cylindre vicinal de la Nievre ne se montre pas inférieur à celui des départements limitrophes.

Un abonné.

BRASSY

Société sportive. — Il vient d'être fondé à Brassy, sous la dénomination de « La Morvan », une société ayant pour but de développer et faciliter la pratique des Sports et de la Gymnastique.

M. L. Seguin, instituteur, lieutenant pendant la grande guerre, chevalier de la Légion d'honneur, a été désigné à l'unanimité comme président; nul doute qu'en d'aussi bonnes mains cette société pourra rapidement de l'importance et donner d'heureux résultats dans l'avenir.

Nous sommes déjà les jeunes gens qui se sont fait inscrire comme membres participants.

Les membres honoraires sont admis en versant une cotisation minimum de 10 francs. Les membres bienfaiteurs, après un versement minimum de 50 francs.

Tout versement inférieur à 10 francs est accepté pour le bien de la Société, mais ne donne droit à aucun titre.

Dimanche prochain, 19 courant, réunion pour le Football sur le terrain municipal appartenant par M. Maurice Perre, à la disposition des sociétés pour leurs évolutions et exercices divers.

COSNE-SUR-LOIRE

Le brigadier du bureau de poste de Montmarçon. Nos lecteurs ont lu dans quelques circonstances le bureau de poste n<sup>o</sup> 23 du 18<sup>e</sup> arrondissement, à Paris, avait été cambriolé.

Le receveur, M. Thévenot, était, précédemment, receveur à Cosne, qu'il a quitté il y a un an environ. Il avait laissé le cylindre vicinal.

ALLIER

Un tonnelier qui fit feu Une laitière qui vendait de l'eau sont condamnés à Montluçon

Montluçon, 15 février (par téléphone, de notre correspondant particulier).

Audience correctionnelle du 15 février. Le tribunal a entendu M. Cantin, qui, le 6 février dernier, eut une discussion avec M. Bernard, tonnelier, à Montluçon, au sujet d'une facture que celui-ci lui présentait sur laquelle les deux hommes n'étaient pas d'accord.

La discussion tourna au tragique et Bernard, à bout de ressources, n'hésita pas à sortir un revolver de sa poche, pour faire feu sur M. Cantin, négociant, villa de Racine, qui, heureusement, ne fut pas atteint.

Bernard fit de nouveau feu à bout portant, à deux reprises, les deux coups manquèrent, Bernard est poursuivi pour coups et blessures. Il est condamné à 6 mois de prison.

Le tribunal confirme ensuite le mandat de dépôt décerné contre Frédéric Fontenay, 65 ans, arrêté pour vagabondage, à Harisson.

Paul Bouillon, 31 ans, fermier, à Saint-Martinien, a été surpris, le 5 janvier dernier, chassant en temps de neige, sur un terrain gardé; 25 francs d'amende et 50 francs de dommages-intérêts.

Maie Gaillot, née Fillette, laitière, à Cosne-d'Allier, n'obtint pas ses pots et obtint d'enlever l'eau avant d'y mettre le lait, si bien que le lait qu'elle livrait à ses clients était mouillé dans la proportion de 16 %. Elle est condamnée à 10 jours de prison et à verser 300 francs d'amende, affichage et insertion.

Mme Picandet, débitante, à La Celle, 16 francs d'amende pour défaut d'affichage.

On appelle ensuite l'affaire de Domerat. Le 15 décembre dernier, MM. Savatier et Magbrière se trouvaient dans un café de la ville et furent rejoints par deux jeunes gens qui, sans aucune provocation, les invitèrent à sortir dehors. Quand les deux tailleurs de pierre furent sortis, ils furent assaillis par leurs camarades de rencontre. Aides d'un tiers-jour, les deux premiers agresseurs reçurent de coups de pied et coups de poing les deux tailleurs. Non contents de cela plusieurs des agresseurs frappèrent à coups de poing vigoureux les deux tailleurs un témoin entendu à l'audience de ce jour, qu'on aurait cru entendre frapper sur des bêtes à l'étable.

Finalement, Marcel Lagorce, 23 ans, ouvrier municipal, à Montluçon, assailli par les tailleurs droite et à la lui arracha avec ses dents. Telle est succinctement rapportée l'affaire de coups venue à l'audience ce jour. Les plaidirois seront prononcés et le verdict rendu à 10 heures.

Les accidents du travail. — M. Ernest Sigvoire, 17 ans, travaillant à la Glacerie, et demeurant rue Desbassins, s'est blessé à la main gauche avec sa canne.

M. Henri Godignon, 32 ans, aide à l'usine Saint-Jacques, demeurant rue Henriette-Fournier, faisait rouler un essieu sur un voie, quand une roue se détacha et le frappa à l'entrejambe et vint lui frapper le pied gauche.

M. Eloi Moreau, 39 ans, manoeuvre au 4<sup>e</sup> bataillon, demeurant rue Pasteur, a été blessé par une bavure de métal à la paume de la main droite.

M. Marcel Aubrun, 15 ans, aide à la Glacerie, demeurant place des Trois-Ayards, s'est blessé à l'index droit en travaillant sur une plaque.

M. Pierre Guillemand, 32 ans, homme d'équipe à la gare de Montluçon s'est contusionné au poice droit en déchargeant une caisse.

M. Auguste Lary, 20 ans, manoeuvre à l'usine de l'Air Liquide, demeurant quai Feuilletois, s'est blessé la jambe droite en chargeant des tubes sur un wagon.

M. Constant Granger, demeurant à la Prairie Chamelle, s'est piqué à l'index droit après une bavure de métal.

Les contraventions. — En faisant usage du klaxon, dans la traversée d'agglomération, M. Louis Binet, 35 ans, marchand de chaussures à Ainay-le-Château, et le conducteur de l'auto 1736 F, se sont attirés chaque une contravention.

Comme MM. Emile Berthier, 38 ans, ouvrier d'usine à Domérat, et Marcel Gilbert, 43 ans, ouvrier d'usine à Montluçon, ont circulé de nuit sans avoir de lanterne à leurs vélos, ils ont eu chacun une contravention.

Non seulement sa voiture n'était pas munie d'une lanterne, mais M. Jacques Martinet, 49 ans, négociant à Combrunty, la laissait sans nécessité sur la voie publique: double contravention.

M. Pierre Mansat, 35 ans, débitant à Combrunty; M. Louis Poudecoff, 57 ans, caïdier à Nassigny, et M. Jean Charbonnier, 43 ans, débitant à Maillet, ont laissé leur débit ouvert après l'heure légale. Contravention.

Sur la place de Cosne-d'Allier, M. Jacques Bassot, 24 ans, marchand d'étoffes à Montluçon, exerçait sa profession quand les gendarmes lui réclamèrent son récépissé de déclaration de forain. Comme le négociant ne put exhiber cette pièce, il a été condamné à 10 francs.

M. Aimé-le-Château, M. François Bacié, 42 ans, marchand ambulancier à Meillard (Cher), exerçait son commerce sans avoir de patente: contravention.

Bien qu'il soit prestidigitateur ambulancier, M. Raoul Greffier, 61 ans, originaire de Montbéliard, qui se livrait à ses exercices à Cerilly, ne roussa pas à escamoter la convention qui lui dressait les gendarmes pour ne pas avoir manqué le coup de son chien d'un collier.

Etat civil: Naissance. — Raymond Duterrier.







# A la Fileuse Le Gant Perrin A la Fileuse

NEVERS, 6, rue Lafayette, NEVERS

TÉLÉPHONE 0-12

fera sa Vente-Réclame annuelle

JEUDI, VENDREDI, SAMEDI : 16, 17, 18 FÉVRIER

NEVERS, 6, rue Lafayette, NEVERS

TÉLÉPHONE 0-12

Prix exceptionnels pour ces trois jours

## Gants

Peau, glacés, 3 boutons.  
Peau Suède, 3 boutons.

La Paire **9.95**

## Gants

chamois lavable, blanc et beurre, la paire **15**  
peau, haute fantaisie, incrustation — **15**

NOIR, BLANC, COULEURS

Gants couleur, baguettes noires, (imitation Suède, marque PERRIN) la paire **5.90**

Grand choix de Gants Mousquetaires haute fantaisie

A l'occasion de cette vente, L'EAU DE COLOGNE, étiquette A LA FILEUSE, 60 degrés, sera vendue :

LE LITRE garanti : **12.90** | LE DEMI-LITRE garanti : **6.90**. — Verre compris degrés et contenance garantis

### Moteurs à Pétrole ou au Gaz

3 A 5 HP OCCASION  
PARFAIT ETAT DE MARCHÉ  
INSTALLATION GARANTIE

Pétrin mécanique, cuve commandée

MOTEURS ÉLECTRIQUES - BOBINAGE

Appareillage électrique pour installation

Ampones et appareillage pour autos

Petit outillage mécanique, Machines-outils

Alésours, Etaux, Filières, Limes, Mèches  
Scies, Tarauds, etc.

A. OUGEN, (Omnium Français d'Outillage)

6, rue saint-JEAN, FOURCHAMBAULT (Nièvre)

### Machines à coudre perfectionnées

MONTRES SUR MEUBLES DE LUXE

Garanties. Tous accessoires et livret d'instruction

Machine vibrante « Famille », 2 tiroirs et coffret... 440 fr.  
Machine Inter pour couturières, 2 tiroirs et coffret... 470 fr.  
Machine Centrale pour couturières, 2 tiroirs et coffret... 520 fr.  
Machine grand luxe à renversement, type bureau... 550 fr.  
Franco port et emballage.

H. GAGNARD, Horloger-Mécanicien

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER (Nièvre)

(18<sup>e</sup> ANNÉE — MAISON DE CONFIANCE)

Réparations, Fournitures pour tous Systèmes de Machines

GRAND CHOIX de CYCLES de FABRICATION SAINT-ETIENNE

### LAVEZ, LAVEZ, LAVEZ

vos fosses nasales, matin et soir, avec le doigt mouillé et enduit de savon. Brossez au savon votre langue et vos dents.

Sucez au moins, chaque jour, cinq Pastilles Dupeyroux et vous éviterez toutes les infections dont le nez et la bouche sont les portes d'entrée, depuis le banal rhume de cerveau, le vulgaire mal de gorge jusqu'à la pneumonie, le croup, la méningite cérébro-spinale, la grippe, la tuberculose.

Les PASTILLES DUPEYROUX sont non seulement préventives mais curatives de la Toux, des Maux de Gorge, Laryngites, Enrouements, comme l'ont démontré les attestations suivantes :

M. Maurice P. JARON, 22, rue de la République, à Andresy (Doubs) (Depuis 9 mois, oppression continue, augmentant à certaines heures et aux changements de temps, guérie en 2 mois. Attest. du 28 mars 1921).

M. Edm. TOURNAIRE, à Verreries (Basse-Loire) (Rhume et Laryngite datant de quelques semaines, guéri en 3 semaines. Attest. du 20 mars 1921).

M. J. P. PARISSE, 25, Rue de la République, à Darcey (Vosges) (Toux quinteuse avec expectorations filantes et douleurs thoraciques datant de quelques semaines, guérie en un mois environ. Attest. du 18 fév. 1920).

M. Agn. BONVILLE, 28, boulevard Gambetta, à Roubaix (Nord) (Oppressions, piqûtements de la gorge depuis 4 mois, guérie en 2 mois. Attest. du 9 fév. 1921).

M. Alice BRÉZOU, Rue Dufrenoy-Rochereau, à Ouzon (Nièvre) (Laryngite très prononcée, piqûtements de la gorge, difficultés de la respiration, depuis 7 mois, guérie en 6 mois. Attest. du 9 février 1921).

M. Louis MONTE, 24, Rue-Neuve, à Vanves (Seine) (Bronchite, toux, crachats et toussail beaucoup, depuis 6 ans, guéri en 6 mois. Attest. du 14 mars 1921).

M. Félix BOURGET, à Fontaines (Ardenne) (Grippe avec douleurs dans la tête et les reins, guérie en 2 mois environ. Attest. du 18 mars 1921).

M. Paul-A. FRED AYOINE, au Hammet-A-Théâtre, par le Dessert (Mayenne) (Rhumes et gripes répétées, arrêtés en 3 ou 4 jours. Attestation du 31 mai 1921).

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

Les PASTILLES DUPEYROUX garantissent sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 2 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Guide sur les infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

Attestation du 31 mai 1921.

### BOIS DE CHAUFFAGE

MOULÉE, première quaité, un an de coupe

Livrée à domicile -- Le stère : 28 francs

SCIAGE A VOLONTÉ

CHARBONNETTE, le stère : 20 francs

LANCERY

9, Faubourg de Lyon, NEVERS — Tél. 3-49

### TOILES - SACS - BACHES - FICELLES

Anciennes Maisons A. FRANCK et SOCIÉTÉ DU SAC

### Comptoir de l'Industrie du Jute

Société anonyme au capital de 5.000.000 de francs

12, Rue du Rempart, NEVERS

A. LERICHE, directeur

SACS POUR TOUTS USAGES - TOILES D'AMBIEMENT

EN 190 c/m - EMBALLAGES - SANGLES

COUVREZ VOS VOITURES

Avec les Bâches du COMPTOIR de l'INDUSTRIE du JUTE

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers

vente et location

### Chapellerie G. LESCAUD

81, rue du Commerce, NEVERS

POUR CAUSE DE CESSATION DE